

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE ST CEZERT-Budget Communal

Numéro SIRET : **21310473000014**

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE GRENADE

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : Budget Communal

ANNEE 2013

Code INSEE 31473	COMMUNE ST CEZERT Budget Communal	CA 2013
----------------------------	---	-------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	356
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	6
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : Communauté des Communes Save et Garonne	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	657,31	0,00
2	Produits des impositions directes / population	194,25	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	731,93	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	290,38	0,00
5	Encours de la dette / population	0,00	0,00
6	DGF / population	202,74	0,00
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (2)	56,66%	0,00%
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2)(4)	0,00	0,00
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)	92,01%	0,00%
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement (2)	39,67%	0,00%
11	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA	2013
--	----	------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 234 027,10	G 260 567.27
	Section d'investissement	B 109 215.72	H 122 883.83
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2012	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 55 607.98 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 45 366.79 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		343 242.82 = A+B+C+D	484 425.87 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2014 (1)	Section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'investissement	F 3 430.00	L 25 600.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2014	= E+F 3 430.00	= K+L 25 600.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 234 027.10	= G+I+K 316 175.25
	Section d'investissement	= B+D+F 112 645.72	= H+J+L 193 850.62
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 346 672.82	= G+H+I+J+K+L 510 025.87

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 3 430,00	L 25 600,00
23	Immobilisations en cours	1 100,00	0,00
15	Ecole	2 330,00	25 600,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2012)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	80 960,00	62 625,64	0,00	0,00	18 334,36
012	Charges de personnel	141 735,00	132 583,35	0,00	0,00	9 151,65
014	Atténuations de produits	3 000,00	2 833,86	0,00	0,00	166,14
65	Autres charges gestion courante	40 629,00	34 645,84	0,00	0,00	5 983,16
656	Frais de fonct. des grpes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		266 324,00	232 688,69	0,00	0,00	33 635,31
66	Charges financières	1 100,00	1 063,41	0,00	0,00	36,59
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	250,00	0,00	0,00	750,00
68	Dotations aux provisions (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		268 424,00	234 002,10	0,00	0,00	34 421,90
023	Virement à la sect° d'investis. (2)	26 077,00				
042	Opérations d'ordre entre section (2)	25,00	25,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		26 102,00	25,00			26 077,00
TOTAL		294 526,00	234 027,10	0,00	0,00	60 498,90
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2012		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2012)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	10 000,00	18 855,62	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	45 600,00	48 575,38	2 173,40	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	75 143,00	82 434,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	90 675,00	90 561,47	0,00	0,00	113,53
75	Autres produits gestion courante	17 500,00	17 960,84	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		238 918,00	258 387,31	2 173,40	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	6,56	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		238 918,00	258 393,87	2 173,40	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (2)	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		238 918,00	258 393,87	2 173,40	0,00	0,00
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2012		(3) 55 607,98				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8 000,00	5 803,00	0,00	2 197,00
204	Subventions d'équipement versées	3 590,00	89,16	0,00	3 500,84
21	Immobilisations corporelles	29 650,00	6 534,48	0,00	23 115,52
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	8 000,00	1 674,40	1 100,00	5 225,60
	Total des opérations d'équipement	108 000,00	89 365,12	2 330,00	16 304,88
	Total des dépenses d'équipement	157 240,00	103 466,16	3 430,00	50 343,84
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	8 000,00	5 749,56	0,00	2 250,44
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00			
	Total des dépenses financières	8 000,00	5 749,56	0,00	2 250,44
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	169 240,00	109 215,72	3 430,00	56 594,28
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	169 240,00	109 215,72	3 430,00	56 594,28
	Pour information	(3)			
	D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2012	0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	46 600,00	20 773,75	25 600,00	226,25
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	19 925,00	68 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	66 525,00	88 773,75	25 600,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	19 246,00	34 085,08	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00			
	Total des recettes financières	21 246,00	34 085,08	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	91 771,00	122 858,83	25 600,00	0,00
021	Virement de la section de fonct. (1)	26 077,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	25,00	25,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	26 102,00	25,00		26 077,00
	TOTAL	117 873,00	122 883,83	25 600,00	0,00
	Pour information	(3)			
	R001 Solde d'exécution positif reporté de 2012	45 366,79			

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA 2013
---	----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	62 625,64		62 625,64
012	Charges de personnel	132 583,35		132 583,35
014	Atténuations de produits	2 833,86		2 833,86
65	Autres charges gestion courante	34 645,84		34 645,84
656	Frais de fonct. des grpes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	1 063,41	0,00	1 063,41
67	Charges exceptionnelles	250,00	0,00	250,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	25,00	25,00
Dépenses de fonctionnement - Total		234 002,10	25,00	234 027,10
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2012				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	5 749,56	0,00	5 749,56
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	89 365,12		89 365,12
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	5 803,00	0,00	5 803,00
204	Subventions d'équipements versés	89,16	0,00	89,16
21	Immobilisations corporelles (6)	6 534,48	0,00	6 534,48
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 674,40	0,00	1 674,40
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		109 215,72	0,00	109 215,72
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2012				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA 2013
---	----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	18 855,62		18 855,62
70	Produits des services	50 748,78		50 748,78
73	Impôts et taxes	82 434,00		82 434,00
74	Dotations et participations	90 561,47		90 561,47
75	Autres produits gestion courante	17 960,84		17 960,84
76	Produits financiers	6,56	0,00	6,56
77	Produits Exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		260 567,27	0,00	260 567,27
Pour information				55 607,98
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2012				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	34 085,08	0,00	34 085,08
13	Subventions d'investissement	20 773,75	0,00	20 773,75
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	68 000,00	0,00	68 000,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		25,00	25,00
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		122 858,83	25,00	122 883,83
Pour information				45 366,79
R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2012				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2012)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	80 960,00	62 625,64	0,00	0,00	18 334,36
60611	Eau & assainissement	1 500,00	1 739,74	0,00	0,00	0,00
60612	Energie-électricité	15 000,00	14 414,79	0,00	0,00	585,21
60622	Carburants	800,00	636,97	0,00	0,00	163,03
60624	Produits de traitement	0,00	88,98	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	3 000,00	1 517,84	0,00	0,00	1 482,16
60632	F. de petit équipement	1 000,00	287,86	0,00	0,00	712,14
60636	Vêtements de travail	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	137,15	0,00	0,00	862,85
6065	Livres,disques,cassettes	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6067	Fournitures scolaires	3 000,00	3 173,84	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières & fournitures	3 000,00	3 101,49	0,00	0,00	0,00
611	Contrats prestations services	25 000,00	23 644,90	0,00	0,00	1 355,10
6135	Locations mobilières	500,00	300,00	0,00	0,00	200,00
61521	Entretien de terrains	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
61522	Entretien de bâtiments	5 000,00	2 205,75	0,00	0,00	2 794,25
61523	Entretien de voies et reseaux	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	146,39	0,00	0,00	853,61
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	63,60	0,00	0,00	936,40
6156	Maintenance	1 500,00	1 267,56	0,00	0,00	232,44
616	Primes d'assurances	3 400,00	3 368,51	0,00	0,00	31,49
6182	Doc. générale et Technique	400,00	324,70	0,00	0,00	75,30
6184	Versements à des organ.form.	0,00	65,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	510,00	505,84	0,00	0,00	4,16
6226	Honoraires	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6228	Divers	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6231	Annonces et insertions	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 000,00	1 453,98	0,00	0,00	1 546,02
6237	Publications	0,00	17,34	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	500,00	416,00	0,00	0,00	84,00
6262	Frais de télécommunication	2 500,00	1 882,33	0,00	0,00	617,67
6281	Concours divers (cotisations)	300,00	405,53	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	150,00	119,55	0,00	0,00	30,45
62878	Remb. autres organismes	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
63512	Taxes foncières	1 500,00	1 340,00	0,00	0,00	160,00
012	Charges de personnel	141 735,00	132 583,35	0,00	0,00	9 151,65
6332	Cotisations au FNAL	100,00	79,91	0,00	0,00	20,09
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	850,00	802,75	0,00	0,00	47,25
6338	Autres impôts & taxes	300,00	257,96	0,00	0,00	42,04
6411	Personnel titulaire	72 000,00	79 849,08	0,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	18 500,00	6 303,34	0,00	0,00	12 196,66

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2012)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6417	Rémunération des apprentis	7 000,00	6 879,48	0,00	0,00	120,52
6451	Cotisations à l'URSSAF	17 000,00	16 534,38	0,00	0,00	465,62
6453	Cotisations caisses retraite	18 000,00	17 746,75	0,00	0,00	253,25
6454	Cotisations ASSEDIC	1 200,00	402,99	0,00	0,00	797,01
6455	Cotisations Assurances Personnel	5 500,00	3 119,25	0,00	0,00	2 380,75
6457	Cotis. soc. liées apprentissage	300,00	316,30	0,00	0,00	0,00
6458	Cotisations autres organismes	285,00	291,16	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
6478	Autres charges sociales	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
014	Atténuations de produits	3 000,00	2 833,86	0,00	0,00	166,14
73921	Attributions de compensation	3 000,00	2 833,86	0,00	0,00	166,14
65	Autres charges gestion courante	40 629,00	34 645,84	0,00	0,00	5 983,16
6531	Indemnités élus	15 000,00	13 776,82	0,00	0,00	1 223,18
6533	Cotisations retraite élus	550,00	507,89	0,00	0,00	42,11
6541	Créances admises en non-valeur	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
6553	Service d'incendie	5 337,00	5 336,81	0,00	0,00	0,19
6554	Contribution organ.regroup.	10 000,00	7 432,32	0,00	0,00	2 567,68
657362	CCAS	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6574	Subv. fonct. person. droit privé	8 592,00	7 592,00	0,00	0,00	1 000,00
656	Frais de fonct. des grpes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		266 324,00	232 688,69	0,00	0,00	33 635,31
66	Charges financières (b)	1 100,00	1 063,41	0,00	0,00	36,59
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 000,00	963,41	0,00	0,00	36,59
668	Autres charges financières	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	250,00	0,00	0,00	750,00
673	Titres annulés (exerc.antér.)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6748	Autres subventions exceptionnel	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exception.	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
68	Dotations aux provisions (d)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		268 424,00	234 002,10	0,00	0,00	34 421,90
023	Virement à la sect° d'investis.	26 077,00	0,00			
042	Opérations d'ordre entre section (4)(5)(6)	25,00	25,00			0,00
6811	Dot.amort.immos incorp.& corp	25,00	25,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		26 102,00	25,00			26 077,00
043	Op. ordre intérieur de section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		26 102,00	25,00			26 077,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA 2013
---	----------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	294 526,00	234 027,10	0,00	0,00	60 498,90
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2012	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2012	0,00
= Différence ICNE 2013 - ICNE 2012	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2012)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	10 000,00	18 855,62	0,00	0,00	0,00
6419	Remb. rémunérations de personnel	8 000,00	8 755,20	0,00	0,00	0,00
6459	Remb. sur charges de Sécu.	2 000,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00
6479	Remb. autres charges sociales	0,00	2 100,42	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	45 600,00	48 575,38	2 173,40	0,00	0,00
70323	Redev occup domaine public	600,00	613,78	0,00	0,00	0,00
7067	Red. serv. périscolaires et ens.	20 000,00	13 683,40	2 173,40	0,00	4 143,20
70878	Remb par autres redevables	25 000,00	34 278,20	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	75 143,00	82 434,00	0,00	0,00	0,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	66 083,00	69 154,00	0,00	0,00	0,00
7325	Fonds péréq. interco et comun.	0,00	2 900,00	0,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylones électri.	9 060,00	10 380,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	90 675,00	90 561,47	0,00	0,00	113,53
7411	Dotation forfaitaire	61 234,00	61 234,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dot Solidarité rurale	7 779,00	7 779,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dot nationale de péréquation	3 161,00	3 161,00	0,00	0,00	0,00
742	Dotations aux élus locaux	2 797,00	2 797,00	0,00	0,00	0,00
746	DGD	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
74718	Autres	250,00	0,00	0,00	0,00	250,00
7482	Compensat° perte taxe addit° mut	9 000,00	9 390,47	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compensat° CET (CVAE - CFE)	34,00	34,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat/compens. taxe fonc.	2 405,00	2 405,00	0,00	0,00	0,00
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	2 015,00	2 015,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attribut° et participat°	0,00	1 746,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courante	17 500,00	17 960,84	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	17 500,00	17 960,84	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		238 918,00	258 387,31	2 173,40	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	6,56	0,00	0,00	0,00
768	Autres produits financiers	0,00	6,56	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (d) (2)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		238 918,00	258 393,87	2 173,40	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (3)(4)(5)	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		238 918,00	258 393,87	2 173,40	0,00	0,00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2012		55 607,98				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA	2013
--	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2012	0,00
= Différence ICNE 2013 - ICNE 2012	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	8 000.00	5 803,00	0,00	2 197.00
202	Frais doc. urbanisme, numérisat ⁶	8 000.00	5 803,00	0,00	2 197.00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	3 590.00	89,16	0,00	3 500.84
2041511	GFP rat : Biens mobiliers	3 590.00	0,00	0,00	3 590.00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installat ⁶	0.00	89,16	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	29 650.00	6 534,48	0,00	23 115.52
2128	Autres agenc. et aménag.	21 150.00	6 135,48	0,00	15 014.52
2151	Réseaux de voirie	0.00	0,00	0,00	0.00
21578	Autre matériel et outillage	1 000.00	399,00	0,00	601.00
2183	Matériel de bureau et info.	1 500.00	0,00	0,00	1 500.00
2184	Mobilier	1 000.00	0,00	0,00	1 000.00
2188	Autres immo corporelles	5 000.00	0,00	0,00	5 000.00
22	Immos reçues en affectation (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	8 000.00	1 674,40	1 100,00	5 225.60
2315	Immos en cours-inst.techn.	8 000.00	1 674,40	1 100,00	5 225.60
	Opérations d'équipement n° 15 (2)	108 000.00	89 365,12	2 330,00	16 304.88
Total des dépenses d'équipement		157 240.00	103 466,16	3 430,00	50 343.84
10	Dotations Fonds divers Réserves	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0,00	0,00	0.00
16	Remboursement d'emprunts	8 000.00	5 749,56	0,00	2 250.44
1641	Emprunts en euros	3 500.00	3 284,56	0,00	215.44
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00	0,00	0,00	2 000.00
16873	Dettes envers départements	2 500.00	2 465,00	0,00	35.00
18	Compte de liaison	0.00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances ratta	0.00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immos financières	0.00	0,00	0,00	0.00
020	Dépenses imprévues Invest	0.00			
Total des dépenses financières		8 000.00	5 749,56	0,00	2 250.44
4581002	Opé. pour compte de tiers n° 002 (3)	2 000.00	0,00	0,00	2 000.00
4581003	Opé. pour compte de tiers n° 003 (3)	2 000.00	0,00	0,00	2 000.00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		4 000.00	0,00	0,00	4 000.00
TOTAL DEPENSES REELLES		169 240.00	109 215,72	3 430,00	56 594.28
040	Opérations d'ordre entre section (4)		0,00		
041	Opérations patrimoniales (7)	0.00	0,00		0.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0.00	0,00		0.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		169 240.00	109 215,72	3 430,00	56 594.28
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2012		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	46 600.00	20 773,75	25 600,00	226.25
1321	Etat & établ.nationaux	0.00	12 552,00	0,00	0.00
1323	Départements	35 600.00	8 221,75	25 600,00	1 778.25
1346	Participation voirie et réseaux	11 000.00	0,00	0,00	11 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	19 925.00	68 000,00	0,00	0.00
1641	Emprunts en euros	19 925.00	68 000,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0,00	0.00
22	Immos reçues en affectation	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des recettes d'équipement		66 525.00	88 773,75	25 600,00	0.00
10	Dotations Fonds divers Réserves	19 246.00	34 085,08	0,00	0.00
10222	FCTVA	14 246.00	14 246,08	0,00	0.00
10223	TLE	5 000.00	19 839,00	0,00	0.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00	0,00	0,00	2 000.00
18	Compte de liaison	0.00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances ratta	0.00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immos financières	0.00	0,00	0,00	0.00
024	Produits des cessions	0.00			
Total des recettes financières		21 246.00	34 085,08	0,00	0.00
4582002	Opé. pour compte de tiers n° 002 (2)	2 000.00	0,00	0,00	2 000.00
4582003	Opé. pour compte de tiers n° 003 (2)	2 000.00	0,00	0,00	2 000.00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		4 000.00	0,00	0,00	4 000.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		91 771.00	122 858,83	25 600,00	0.00
021	Virement de la section de fonct.	26 077.00			
040	Opérations d'ordre entre section (3)(4)	25.00	25,00		0.00
28041512	GFP rat : Bâtiments et instal.	25.00	25,00		0.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		26 102.00	25,00		26 077.00
041	Opérations patrimoniales (5)	0.00	0,00		0.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		26 102.00	25,00		26 077.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		117 873.00	122 883,83	25 600,00	0.00
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2012		45 366,79			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 15

LIBELLE : Ecole

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		108 000,00	^A 89 365,12	2 330,00	16 304,88	^B 273 170,35
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	108 000,00	2 417,78	1 330,00	104 252,22	39 693,17
21312	Bâtiments scolaires	106 000,00	1 150,07	1 330,00	103 519,93	21 283,53
2184	Mobilier	2 000,00	1 267,71	0,00	732,29	18 409,64
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	86 947,34	1 000,00	0,00	233 477,18
2313	Immos en cours-constructions	0,00	86 947,34	1 000,00	0,00	233 477,18

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	45 525,00	^C 2 374,44	25 600,00	17 550,56	^D 96 883,65	
13	Subventions d'investissement (sf 138)	25 600,00	2 374,44	25 600,00	0,00	96 883,65
1323	Départements	25 600,00	2 374,44	25 600,00	0,00	96 883,65
16	Emprunts et dettes assimilées	19 925,00	0,00	0,00	19 925,00	0,00
1641	Emprunts en euros	19 925,00	0,00	0,00	19 925,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice		En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	-86 990,68	D-B -176 286,70

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 24

LIBELLE : PVR

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2012)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		11 000,00	C 0,00	0,00	11 000,00	D 7 190,84
13	Subventions d'investissement (sf 138)	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00	7 190,84
1346	Participation voirie et réseaux	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00	7 190,84
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A 0,00	D-B + 7 190,84

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA	2013
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.4
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					46 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					46 000,00									
	CRCA				46 000,00	F		0	0		A		O	A-1
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)					36 982,00									
16873 Emprunts auprès département (total)					36 982,00									
	Département				36 982,00			0	0		A		O	A-1
Total général					82 982,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Taux initial du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA	2013
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A2.4

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2013											
	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (3)	Capital restant dû au 31/12/2013	Durée résiduelle (en	Taux d'intérêt			Coût de sortie (7)	Annuités de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (4)	Index (5)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2013 (6)		Capital	Charges d'intérêt (8)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				21 995,59					0,00	3 284,56	963,41	0,00
1641 Emprunts en euros (total)				21 995,59					0,00	3 284,56	963,41	0,00
	N			21 995,59	4,00	F		4,404	0,00	3 284,56	963,41	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)				17 262,00					0,00	2 465,00	0,00	0,00
16873 Emprunts auprès département (total)				17 262,00					0,00	2 465,00	0,00	0,00
	N			17 262,00	5,00			0	0,00	2 465,00	0,00	0,00
Total général				39 257,59					0,00	5 749,56	963,41	0,00

(1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(4) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(5) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA	2013
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT OU REFINANCEMENT (1)	A2.5

Emprunts (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (5)	Taux initial			Taux au 31/12/N			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (4)						Type de taux (6)	Index (7)	Taux actuariel (8)	Type de taux (6)	Index (7)	Niveau de taux (9)		Intérêts (10)	Capital	
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (2)																	
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (3)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Il s'agit de retracer les caractéristiques des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques des emprunts de refinancement.

(4) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(5) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(6) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(7) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(8) Taux annuel, tous frais compris.

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.8

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	39 257,59					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2013 après opérations de couverture éventuelles.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA	2013
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2013 (1)	A2.9

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégocia-tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
						Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)			Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Type de taux	Index (4)	Taux act.	Type de taux	Index (4)	Taux act.							

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DETAIL DES DEPENSES

Art	Libellé	Crédits votés (BP + DM + RAR 2012)	Réalizations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits à annuler
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D		6 000,00	I 5 749,56	0,00	250,44
HORS CHARGES TRANSFEREES (II)=A+B+C		6 000,00	II 5 749,56	0,00	250,44
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		6 000,00	5 749,56	0,00	250,44
1641	Emprunts en euros	3 500,00	3 284,56	0,00	215,44
16873	Dettes envers départements	2 500,00	2 465,00	0,00	35,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

	Op. de l'exercice I	Solde d'exécution D001	CUMUL IV
Dépenses	5 749,56	D001 0,00	5 749,56

Détail des comptes 16449 et 166 en dépenses (2)

Art.	Libellé	Crédits votés (BP + DM + RAR 2012)	Réalizations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	0,00

(2) Retracer les opérations réelles et les opérations d'ordre (les opérations d'ordre entre sections et les opérations d'ordre à l'intérieur de la section).

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA 2013
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

DETAIL DES RECETTES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits votés (BP + DM + RAR 2012)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits à annuler
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b+c+d		45 348,00	III 34 110,08	0,00	11 237,92
Ressources propres externes (a)(2)		19 246,00	34 085,08	0,00	0,00
10222	FCTVA	14 246,00	14 246,08	0,00	0,00
10223	TLE	5 000,00	19 839,00	0,00	0,00
Transferts entre sections (c)(1)		25,00	25,00		0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments et instal.	25,00	25,00		0,00
021	Virement de la section de fonct. (d)	26 077,00			

	Opérations de l'exercice III	Solde d'exécution R001	Affectation R1068	CUMUL V
Recettes	34 110,08	45 366,79	0,00	79 476,87

	Montant
Dépenses financières	IV 5 749,56
Recettes financières	V 79 476,87
Solde (recettes - dépenses)	VI = V - IV (3) + 73 727,31
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (C/2763) et charges transférées (D) (4) (5)	VI + c/2763 + D (3) + 73 727,31
Résultat hors charges transférées	V - (II + D001) 73 727,31

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Hors comptes 10229, 10259 et 1068.

(3) Indiquer le signe algébrique

(4) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.

(5) Il s'agit des dépenses réelles au compte 2763.

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166) (6)

Art.	Libellé	Crédits votés (BP + DM + RAR 2012)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	0,00

(6) Retracer les opérations réelles et les opérations d'ordre (les opérations d'ordre entre sections et les opérations d'ordre à l'intérieur de la section).

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA 2013
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	A9

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Op. à annuler		
DEPENSES							
RECETTES							

(1) Ouvrir un cadre par opération

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA	2013
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2013	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1	1	2	1	0	1
Secrétaire de mairie	A	1	1	2	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		3	2	5	3	0	3
Adjoint technique 2ème classe	C	3	2	5	3	0	3
FILIERE ANIMATION (i)		1	1	2	1	0	1
Adjoint d'animation 2ème classe	C	1	1	2	1	0	1
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		5	4	9	5	0	5

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA	2013
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2013	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2013	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Apprentie		Ecole	0	0,00	SMIC	
Adjoint technique 2ème classe	C	Entr	274	0,00	3-6	
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA 2013
---	----------------

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2012 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2012 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2012 (%)
Taxe d'habitation	352 100,00	0,000	9,800	2,000	34 506,00	2,001
Taxe foncière sur les propriétés bâties	232 000,00	0,000	9,500	2,500	22 040,00	2,500
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	18 700,00	0,000	51,000	1,300	9 537,00	1,300
Cotisation foncière des entreprises	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00	0,000
TOTAL	602 800,00	0,000			66 083,00	2,060

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le le Maire,
 A SAINT-CEZERT, le 17/03/2014
 Le le Maire,

Nombre de membres en exercice :
 Nombre de membres présents :
 Nombre de suffrages exprimés :
 VOTES : Pour :
 Contre :
 Abstention :

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session
 A SAINT-CEZERT, le 17/03/2014

Date de convocation : 11/03/2003

Les membres du Conseil Municipal,

ANDRIEU Robert	
APAT Christophe	
BEDEL René	
BOSC Gilles	
BUTTO Patrick	
CASTEL Sylvie	
COSTES Jean-Pierre	
INFANTI Lucien	
JACOB René	
OLIVEIRA SOARES Caroline	

Certifié exécutoire par le le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A SAINT-CEZERT, le 17/03/2014

SOMMAIRE

I - Informations générales

p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières

p.3 B - Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

p.4 A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser

p.6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.10 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

p.11 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

p.14 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

p.16 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.17 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.18 B3 - Détail des chapitres d'opération d'équipement

IV – ANNEXES

Jointes

Sans Objet

A - Eléments du bilan

	A2.1 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.2 - Etat de la dette - Autres dettes		X
p.20	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.21	A2.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
p.23	A2.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
	A2.6 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A2.7 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
p.24	A2.8 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.25	A2.9 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
p.26	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.27	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.		X
	A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
p.28	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
	A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)		X
	A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)		X
	A10.3 - Opérations liées aux cessions		X
	A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)		X
	A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)		X
	A11 - Etat des travaux en régie		X
	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		X

B - Engagements hors bilan

	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X

C - Autres éléments d'informations

p.29	C1.1 - Etat du personnel	X	
	C1.2 - Actions de formation des élus		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		X
	C3.6 - Identification des flux croisés		X

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

p.31 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

p.32 D2 - Arrêté et signatures

X

X

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)